

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE JALIONAS
Séance du 28 octobre 2022**

L'an deux mil vingt deux, le **vingt huit octobre**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 00 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	24/10/2022
Présents :	14	Date d'affichage :	24/10/2022
Votants :	23	Date de publication :	29/10/2022

Etaient présents :

BEKHIT Thierry, **DECHANOZ** Sylvie, **DEVELAY** Fabienne, **DI CIOCCIO** Pietro, **FRANCO** Maelle, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **MARTELIN** Yves, **NESMOZ** David, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas, **TIRANNO** Gina

Etaient absents et excusés :

AGUIAR Géraldine, pouvoir à **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **BELMONTE** Sophie, pouvoir à **NESMOZ** David, **NOUET** Sylviane, pouvoir à **DECHANOZ** Sylvie, **SAETERO** Soledad, pouvoir à **MARTELIN** Yves, **DESCAMPS** Gil, pouvoir à **BEKHIT** Thierry, **LEROUX** Aurélie, pouvoir à **GRAUSI** Jérôme, **HABLIZIG** Karine, pouvoir à **ROMANOTTO** Nicolas, **KJAN** Sylvain, pouvoir à **TIRANNO** Gina, **MOLLARD** Yoann, pouvoir à **DEVELAY** Fabienne

secrétaire de séance:MARTELIN Yves

DELIBERATION N° 2022-056	FINANCES Budget principal – Décision modificative n°3
------------------------------------	---

Dans le cadre de l'exécution budgétaire, il est nécessaire d'apporter des modifications à la répartition des crédits budgétaires, votés lors du conseil municipal d'approbation du budget principal.

La présente décision modificative intervient pour modifier les crédits alloués, au budget principal, section d'investissement, en dépense et pour les chapitres et articles suivants :

- En diminution de crédits du chapitre 20, article 2111 « terrains nus » : 30 696.80 €
- En augmentation de crédits du chapitre 20, article 202 « frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre » : 30 696.80 €
- En diminution de crédits du chapitre 20, article 2183 « matériel de bureau et matériel informatique » : 22 203.64€
- En augmentation de crédits du chapitre 23« immobilisations en cours » : 22 203.64 €

La décision modificative se présente conformément au tableau ci-dessous :

38451 Code INSEE	COMMUNE DE ST ROMAIN DE JALIONAS BUDGET COMMUNAL	DM n°3 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 03 DU 25/10/2022

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-202 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0.00 €	30 696.55 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	30 696.55 €	0.00 €	0.00 €
D-2111 : Terrains nus	30 696.55 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	22 203.64 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	52 900.19 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	22 203.64 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	22 203.64 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	52 900.19 €	52 900.19 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal à **l'unanimité** :

DECIDE

- **D'approuver la décision modificative n°3**
- **De dire que les écritures seront portées au budget principal de l'exercice en cours**

DELIBERATION n° 2022-057	FINANCES Attribution du marché public de révision du PLU
---------------------------------	--

Vu la délibération n°2020-025 en date du 22/06/2020 désignant les membres de la commission d'appel d'offre.

Vu la délibération n° 2020-032 du 22/06/2020 autorisant le Maire à lancer un appel d'offre pour le marché de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de St Romain de Jalionas dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Vu la mise en ligne de l'appel à candidature du 28/02/2022 fixant le dépôt des offres au 31/03/2022 à 19 h 00.

La CAO a décidé de procéder en deux phases.

Rappel : Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 28 octobre 2022

Six sociétés ont répondu à l'appel de candidature :

- Cabinet 2BR
- Cabinet Vincent BIAYS
- Cabinet VERDI
- Cabinet AUA
- Cabinet Geonomie
- Cabinet Terre d'Urbanisme

Les notes sont réparties comme suit ;

Classement	Entreprise	Note
1	VERDI	83/100
2	Vincent BIAYS	82/100
3	2BR	75/100
4	AUA	70/100
5	Géonomie	65/100
6	Terre d'urbanisme	60/100

A l'issu de cette 1^{ère} étape ne restent que les 3 candidats disposant des meilleures notes.

La CAO s'est réuni le 12/07/2022 pour procéder aux auditions de la 2^{ème} phase.

Les notes sont réparties comme suit ;

Classement	Entreprise	Note
1	VERDI	95/100
2	2BR	88.7/100
3	Vincent BIAYS	83.1/100

La meilleure offre est faite par l'entreprise **VERDI**.

Le conseil municipal à **l'unanimité** :

DECIDE

- **d'attribuer le marché à l'entreprise VERDI**
- **D'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte y afférant.**

Monsieur le Maire clotûre la séance du conseil municipal à 19h30.

Prochaine séance du conseil le mardi 22 novembre à 19h30

Le présent procès verbal est approuvé à le 2022.

Le Maire
J. GRAUSI

REPERTOIRE DE LA SEANCE

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
28/10/2022	1	2022-56	FINANCES	Budget principal – Décision modificative n°3	1
28/10/2022	2	2022-57	FINANCES	Attribution du marché public de révision du PLU	2